



ATTERT

GT 7
18 mars 2013

Dans ce numéro :

De quoi parle-t-on ce soir ? 1

Les constats mis en avant par le diagnostic 1

Les consultations 2

Info : La Convention des Maires 2

Exemple en matière de développement durable 2

Tour d'horizon des énergies renouvelables 3

Info-GT

THEME: Energie

Devenir une commune énergétiquement autonome, comment en faire une réalité attertoise ?

De quoi parle-t-on ce soir?

Le développement durable préconise de « penser global, agir local ». Il s'agit donc de replacer le thème de l'énergie dans un contexte plus large que le niveau communal :

- √ La population mondiale est en constante augmentation, surtout depuis le début du 20e siècle.
- √ La consommation d'énergie primaire s'est fortement accrue (surtout depuis la fin de la seconde guerre mondiale) et continue à s'accroître dans les pays émergents.

√ Les énergies conventionnelles (pétrole, gaz, charbon) se raréfient ; leurs prix vont donc encore augmenter.

√ Le secteur domestique et le secteur des transports sont responsables d'une part importante dans les émissions de gaz à effet de serre ; chacun peut donc agir à son niveau.

Au vu de cette évolution à l'échelle mondiale, l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) est un élément prioritaire pour toute politique énergétique. Les économies d'énergie sont

profitables à l'environnement (moins de gaz à effet de serre), mais aussi aux portefeuilles.

Néanmoins, un apport d'énergie restera toujours nécessaire (chauffage, éclairage...) mais peut parfois se faire à partir de sources renouvelables, disponibles au niveau local.



Les constats mis en avant par le diagnostic

- Les projets « Energie » de l'asbl « Au pays de l'Attert » sont les projets européens de biométhanisation Energattert (qui a permis la construction d'une installation pilote de biométhanisation à la Ferme du Faascht), suivi d'Agricométhane, de Optibio gaz et de Val'Energie (avec le projet de réalisation d'un cadastre énergétique pour les bâtiments communaux), d'une éolienne de démonstration, de l'installation de photovoltaïque sur la nouvelle école d'Attert et le PôlEnergie.
- La Commune d'Attert, avec celle de Beckerich, s'est engagée dans la Convention des Maires. L'objectif de la commune est d'arriver à 100 % de production énergétique grâce à l'installation de la Ferme du Faascht à Grendel et de produire des efforts au niveau de la production de chaleur.
- La mise en place d'un conseiller en énergie pour les particuliers.
- Les anciennes chaudières à mazout du bâtiment communal ont été remplacées par une chaudière centralisée aux copeaux et un réseau de chaleur.
- La commune a fait l'acquisition d'une caméra thermique et a chargé l'asbl « Au Pays de l'Attert » de réaliser gratuitement des minis audits thermographiques chez les citoyens qui le souhaitent.
- Le projet « éducation énergie » a déjà permis une réduction de 10 à 15 % de la consommation électrique dans les écoles communales.
- Les habitants ayant investi dans les énergies renouvelables ouvrent leurs maisons aux autres citoyens lors d'un week-end énergie.
- Une petite éolienne a été construite en 1980. Son but est d'aspect pédagogique et elle sert aussi à la sensibilisation des citoyens.
- Le projet de lotissement communal d'Heinstert sera un exemple au point de vue énergétique.
- La salle de gymnastique de Metzert dispose d'un système de chauffage aux pellets.
- La Commune d'Attert est arrivée 3ème en 2012 au championnat des énergies renouvelables.
- Un particulier a placé 5 petites éoliennes pour son usage personnel.



«La poursuite de l'information et de la sensibilisation en énergies renouvelables paraît essentielle aux yeux des habitants»



Les consultations en matière d'énergie

La poursuite de l'information et de la sensibilisation en énergies renouvelables paraît essentielle aux yeux des habitants. Il a également été rappelé qu'il convenait d'économiser l'énergie avant d'en produire des renouvelables.

Quelques pistes de solutions ont été lancées :

- aides financières pour construire de manière moins énergivore, pour les jeunes et les personnes à revenus modestes ;
- collectif d'achat groupé pour certaines énergies ;
- réseau de chaleur public-privé.

En matière d'énergie éolienne, il convient d'agir avant les promoteurs donc rapidement, de tenir compte des éventuelles nuisances sonores et paysagères et de privilégier uniquement les projets citoyens (avec enfants p.ex., comme à Houyet) et participatifs.

Info : La Convention des Maires



La Convention des Maires est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable sur leurs

territoires. **Par leur engagement, les signataires de la Convention visent à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduire les émissions de CO2 de 20 % d'ici 2020.**

Afin de traduire leur engagement politique en mesures concrètes et en projets, les signataires de la Convention s'engagent

notamment à préparer un **Bilan des émissions** et à soumettre, dans un délai d'un an à compter de leur signature, un **Plan d'action en faveur de l'énergie durable** décrivant les principales actions qu'ils projettent d'entreprendre.

Plus d'infos :

www.conventiondesmaires.eu

Exemple en matière de développement durable

L'asbl « Malempré, chaleur d'y vivre »

Un réseau de chaleur commun à cinquante foyers, c'est pour bientôt dans ce village de pionniers. Une économie annuelle de 140.000 litres de mazout, et une belle source de diversification pour les agriculteurs locaux.

Des pionniers ! L'expérience menée par les habitants de Malempré sera suivie attentivement par de nombreux observateurs extérieurs, y compris jusqu'à la Région wallonne.

Dans un an, cinquante foyers de ce village ardennais seront

chauffés avec un réseau de chaleur commun. Originalité de l'initiative ? Elle a pour origine des citoyens. Au bout de deux années de réflexion et de démarches, le projet entre dans une phase concrète.

« Nous allons bientôt profiter de l'ouverture de tranchées pour renouveler les conduites d'eau, afin d'y installer le dispositif du réseau de chaleur », indique Charles Havelange, le président de la coopérative «Malempré, la chaleur d'y vivre».

Le dossier a été bouclé grâce au feu vert de la commune et des subsides de différents

pouvoirs publics. Il a séduit le cabinet du ministre compétent dans ce domaine, Jean-Marc Nollet (Ecolo). « Nous avons dû bousculer nos habitudes et réfléchir en termes d'expérience pilote », observe-t-il. La chaufferie au bois sera installée dans l'ancienne grange du presbytère. Celle-ci sera alimentée avec des sous-produits de la forêt, par le biais d'une autre coopérative où se retrouvent les agriculteurs du village.

Source : [Le Soir 18/10/12](#)

Plus d'infos :

[« Asbl Malempré, chaleur d'y vivre »](#)

Tour d'horizon des énergies renouvelables

Le solaire thermique :



L'énergie solaire thermique est récupérée par des capteurs solaires installés le plus souvent sur le toit inclinés à 45°, et de préférence plein sud. Un capteur se présente sous forme de coffre rigide et vitré au sein duquel une plaque et des tubes métalliques noirs (absorbants) reçoivent le rayonnement solaire pour chauffer un liquide caloporteur.

Avantages :

Les panneaux solaires thermiques peuvent être installés partout, à condition de respecter les facteurs d'inclinaison et d'exposition.

Inconvénients :

Le faible rendement : la puissance disponible par unité de surface est relativement limitée; ceci rend difficile une réponse à des besoins importants (grands ensembles d'appartements, par exemple). Par ailleurs, le poste eau chaude n'est pas le plus important (11%) au niveau de la consommation énergétique d'un ménage, les gains sont donc peu importants.

L'énergie solaire thermique est variable dans le temps. Sous les climats tempérés, cette variation est surtout importante en fonction des saisons. Ceci entraîne une nécessité de stocker cette énergie, ce qui augmente considérablement le coût des installations.

L'hydraulique :



Le mouvement de l'eau, dans une chute d'eau ou dans le courant d'une rivière, est utilisé pour faire tourner une turbine qui actionne un générateur d'électricité.

Avantages :

Valorisation du patrimoine existant.

Inconvénients :

Le nombre de sites est limité. La mise en place d'une centrale hydroélectrique peut avoir des impacts sur le milieu naturel (ex : barrage). Pour les particuliers, il existe de petites machines pour moins de 1.000€ fonctionnant dès 1m50 de chute. La production d'énergie reste faible.

Le bois-énergie :



La combustion du bois fournit de la chaleur capable de couvrir totalement ou partiellement les besoins en eau chaude et/ou en chauffage des ménages ou même les besoins énergétiques des industries de transformation du bois.

Le terme bois-énergie recouvre la valorisation du bois en tant que combustible sous toutes ses formes, de la bûche à la sciure, en passant par les plaquettes forestières et boka-gères.

Avantages :

Le bois-énergie permet la valorisation de sous-produits et l'activation d'opérateurs de proximité. La technologie est bien maîtrisée.

Inconvénients :

Un projet bois-énergie/réseau de chaleur doit être intégré en temps opportun dans la réflexion. L'approvisionnement doit être réfléchi et organisé.

Le solaire photovoltaïque :



L'énergie solaire photovoltaïque résulte de la transformation directe de la lumière du soleil en énergie électrique au moyen de cellules composées d'un matériau semi-conducteur. Pour obtenir une puissance suffisante, les cellules sont reliées entre elles et constituent le module, appelé aussi panneau solaire.

Ce principe de fonctionnement diffère selon certaines applications, il est nécessaire de convertir le courant continu généré en courant alternatif, comparable à celui qui alimente nos appareils domes-

tiques courants comme la télévision ou le réfrigérateur. Ce principe se fait par le biais d'un onduleur intégré à l'installation solaire photovoltaïque.

Avantages :

Les panneaux solaires photovoltaïques peuvent être installés partout, à condition de respecter les facteurs d'inclinaison et d'exposition.

Inconvénients :

Le coût d'investissement est relativement élevé. La production est variable dans le temps (saison, ensoleillement) et le stockage est difficile.

L'éolien :



Les aérogénérateurs (ou éoliennes) convertissent la force du vent en électricité. Ils sont constitués d'un mat (ou tour) sur lequel tourne une hélice composée de 2 ou 3 pales (de diamètre allant de 40 à 100 mètres pour les plus grandes éoliennes). Celles-ci captent l'énergie du vent pour faire tourner une génératrice qui produit du courant électrique. Il existe des aérogénérateurs de forte puissance destinés à alimenter le réseau électrique, mais aussi de plus petites éoliennes sus-

ceptibles d'alimenter en électricité une maison isolée.

Avantages :

Aucun rejet. Aucun déchet. De la puissance.

Inconvénients :

Inconstance de la production. Importance de l'investissement de départ. L'impact paysager fait l'objet de nombreuses discussions passionnées. Par ailleurs, la plus-value (vente d'électricité et de certificats verts) n'est pas toujours captée au niveau local.

La biométhanisation :



Le biogaz est le résultat de la fermentation anaérobie des déchets organiques. Ce processus est spontané dans les décharges et forcé dans les réacteurs appelés méthaniseurs. Le biogaz est un gaz pauvre qui contient environ 50% de méthane. Il peut faire l'objet d'une valorisation thermique ou électrique.

Les matières susceptibles de produire du biogaz sont les déchets ménagers, les boues des stations d'épuration, les effluents agricoles et les ef-

fluents des industries agroalimentaires.

Avantages :

La biométhanisation permet la valorisation d'effluents d'élevage, de tonnes de pelouses et limite les impacts environnementaux

Inconvénients :

La biométhanisation fait appel à une technologie complexe et engendre une production de chaleur souvent non valorisée faute d'utilisateurs proches des unités de biométhanisation. L'investissement est important.

Opération de développement rural de la Commune d'Attert



Administration communale d'Attert

Voie de la Liberté, 107
6717 ATTERT
Tel : 063 242 773
Fax : 063 242 771



Fondation rurale de Wallonie

Rue de France, 19A
6730 Tintigny

Agent de développement

- Jean-Loup BLANCHY
- Emilie THIRY
Tel : 063 440 202
Fax : 063 440 209



Bureau d'études SPRL LACASSE-MONFORT

Thier Del Preux, 1
4990, LIERNEUX
Tel : 080 418 681
Fax : 080 418 119

Pour en savoir plus...

- Le Programme wallon de Développement Rural 2007-2013
[Télécharger le document](#)
- Réseau wallon de Développement Rural
[Télécharger le document](#)
- Portail de l'énergie en Région wallonne
[Télécharger le document](#)
- La Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE)
[Télécharger le document](#)
- Association pour la Promotion des Énergies Renouvelables (APERÉ)
[Télécharger le document](#)

Retrouvez nous sur
le Web :
BLOG
PCDR ATTERT
www.attert.be

Rappel du calendrier

- **04 février - Nature et environnement**
La protection de la nature et de l'environnement sont encore à améliorer dans les domaines de l'aménagement, de la sensibilisation et des changements de comportements. Quelles sont les priorités à mettre en œuvre pour répondre à ce vaste programme ?
- **18 février - Agriculture**
Sur quoi peut compter l'agriculteur attertois de demain ?
- **25 février - Cadre de vie**
Le maintien d'un bon cadre de vie est un équilibre fragile et variable en fonction des villages. Quels sont les défis spécifiques que doivent relever chacun d'eux ?
- **04 mars - Economie**
Comment participer au développement économique wallon lorsque l'on n'a pas la vocation d'un pôle économique important ?
- **11 mars - Services et équipements, cohésion sociale**
Les services à la population et l'aide aux populations fragilisées sont bien présents mais ne rencontrent pas l'ensemble des besoins existants ou futurs. Quelles orientations doit-on donner à cette aide pour l'avenir ?
- **18 mars - Énergie**
Devenir une commune énergétiquement autonome, comment en faire une réalité attertoise ?
- **25 mars - Mobilité**
Comment la mobilité quotidienne de demain pourra-t-elle répondre aux menaces de l'insécurité routière et du tout à la voiture ?